La responsabilité dans les contrats informatiques L'impact des logiciels libres et du *cloud computing*

Points de vue croisés informaticiens - juristes

Dans le cadre du projet ANR LISE, le <u>laboratoire DANTE</u> (Droit des Affaires et Nouvelles Technologies) de l'UVSQ et l'<u>AFDIT</u> (Association Française de Droit de l'Informatique et de la Télécommunication), vous convient, après l'arrêt Faurecia, à une journée d'étude consacrée à la responsabilité dans les contrats informatiques, tels qu'impactés par les modèles du logiciel libre et du cloud computing :

le Vendredi 3 décembre 2010 de 9h à 16h30

À la Maison du Barreau - Grand Amphithéâtre – 2 rue de Harlay, lle de la Cité, Paris

Cette conférence sera validée au titre la formation continue des avocats.

Inscription obligatoire avant le 26 novembre 2010 :

Par email: Colloque.lise@gmail.com; par téléphone: 01 39 25 52 57

Participation aux travaux sans frais.

Participation au cocktail déjeunatoire sur place : 50 € TTC.

Chèques à l'ordre de l'Agent comptable de l'UVSQ, à renvoyer à :

Hélène Bussière, 3 rue de la Division Leclerc, 78280, Guyancourt.



Programme prévisionnel

08h00 : Accueil des participants

09h00: Introduction

M. le Bâtonnier Jean Castelain

Daniel Le Métayer, Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes Valérie-Laure Benabou, Professeur Université Versailles Saint-Quentin, DANTE Me André Meillassoux, Président AFDIT, ATM Avocats, Paris

<u>Matinée</u>: <u>L'anticipation des risques en amont</u>: conception adéquate du logiciel et précautions contractuelles

Sous la Présidence d'Alice Pezard (Conseillère à la Cour de cassation, chambre commerciale)

09h25 - 9h45 : Sûreté et fiabilité techniques du logiciel - Principes de labellisation et de qualité

Alain Girault (Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes) : Introduction à la sûreté de fonctionnement des systèmes Informatiques.

09h45 - 11h00 : L'enjeu du libre : l'intégration juridique des briques hétérogènes

Mélanie Clément-Fontaine (Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin, DANTE) : Les licences : variété et (in)compatibilité.

> Me Gilles Vercken (Cabinet Gilles Vercken, Paris) : Validité et opposabilité des conditions contractuelles du libre.

Me Alain Bensoussan (Alain Bensoussan-Avocats, Paris): Libre et propriétaire: la réussite de l'intégration - bonnes pratiques contractuelles.

Pause: 15mn

11h15 - 12h00 : L'impact du cloud computing : la dépossession de la solution logicielle

Thierry Priol (Directeur de recherche INRIA Rennes Bretagne-Atlantique):

Le cloud computing: réalités techniques et enjeux.

Stockage distant; gestion centralisée du logiciel; mutualisation des services.

Me Isabelle Gavanon (Fidal, Paris):

Le *cloud computing*: un environnement juridique nouveau?

Une nouvelle sorte d'externalisation; les contrats ASP / SaaS; délocalisation.

12h00 - 12h45: Table ronde: Les bases du dialogue juriste/informaticien dans l'anticipation des risques

Me Yves Bismuth, (Bismuth Associés, Lyon); Emmanuel Cauvin (Arcelor Mittal, Paris); Céline Aulagnier (BT France, Paris), Alexandre Menais (Accenture).

12h45 - 14h15 Déjeuner

Après-Midi: L'apparition des dysfonctionnements en aval: quelles responsabilités?

Sous la présidence d'Isabelle de Lamberterie (Directrice de recherche CNRS)

14h15 - 15h15 : Table ronde : L'identification du dysfonctionnement et l'attribution matérielle des responsabilités

Daniel Le Métayer (INRIA Grenoble Rhône Alpes):

Les bonnes pratiques en matière de preuve : collecte et analyse des logs dans le cadre du projet LISE

Hubert Bitan (Expert agréé par la Cour de cassation), Serge Migayron, (Expert près la Cour d'Appel de Paris), et Serge Lefranc (Expert en architecture et sécurité des systèmes d'information) :

Quel rôle pour l'expert technique ? Quels enjeux pour l'expertise judiciaire ?

15h15 - 16h15 : Etablissement juridique de la responsabilité

Me Vincent Varet (HVM Avocats, Paris) : Validité et efficacité des clauses limitatives de responsabilité après l'arrêt Faurecia

Me Marie Hélène Tonnelier (Cabinet Wolfrom Latournerie, Paris) : Conséquences sur les logiciels hybrides (libres et propriétaires) et les solutions cloud ?

> Me Stéphane Lemarchand (Cabinet DLA Piper, Paris): Une analyse comparative: l'affaire EDS/BskyB aux UK. Quels enseignements pour le praticien de droit français?

16h15 - 16h30 : Débat et synthèse des travaux par :

Valérie-Laure Benabou (Professeur, Université de Versailles Saint Quentin, directrice DANTE) et Me André Meillassoux (Président de l'AFDIT, ATM Avocats)

16h30 : Fin des travaux suivi d'un cocktail de clôture







LISE (Liability Issues on Software Engineering) est un projet soutenu par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans le cadre du programme SeSur 2007 (ANR-07-SESU-007).